



Point Information Jeunesse



ZOOM sur...

Vive les vacances !

La période estivale arrive et travailler peut être nécessaire pour se faire un peu d'argent . Cependant il faut aussi penser à faire un break, s'évader, et prendre quelques jours de vacances bien mérités ! Voici quelques infos pour les préparer.

✦ Où dormir ?

Les Villages Vacances : en pension complète, demi-pension ou gestion libre, ce type d'hébergement regroupe beaucoup de services intégrés dans les tarifs. Proposition d'activités ludiques, sportives, de détente et/ou culturelles.

Les campings : Implantation de terrains de camping partout en France, avec possibilité de louer un emplacement nu, un mobile-home, habitation en toile... Ils favorisent une sensation d'indépendance et de liberté.

Les auberges de jeunesse : avec des tarifs attractifs et la possibilité d'accueillir des familles, c'est une formule idéale pour rencontrer d'autres vacanciers venant de France, d'Europe et même du monde entier.

Les différents types de location : maisons, appartements, gîtes....Les choix sont nombreux sur toute la France, avec beaucoup de possibilités côté confort, dimension, localisation...Ils permettent une autonomie importante durant le séjour. Formule intéressante quand on partage le prix de la location avec les "copains".

Les hôtels : quand on privilégie le confort, la souplesse d'usage on choisit l'hôtel. Idéalement situés dans les centres villes, et situés sur tout le territoire, ils sont proches des zones touristiques.

✦ transport individuel ou collectif ?

Le train : c'est un mode de transport accessible à tous, avec des tarifs réduits suivant des critères d'âge, de date de réservation ...**La carte Jeune SNCF :** 50€ par an, pour les 12-28 ans, des réductions de -25% garantis jusqu'à -60% toute l'année sur vos voyages !

L'autocar : c'est une formule économique particulièrement adaptée pour les départs collectifs

La voiture : pratique pour les départs individuels, il vaut mieux s'assurer du bon état du véhicule, et prévoir le budget péages et carburant. Son avantage : la maîtrise du trajet entre le lieu de départ et le lieu de vacances

Le covoiturage : c'est une formule à choisir pour partager les coûts (carburant, péages...), développer le lien social, les échanges et augmenter le taux de remplissage des voitures.

✦ Le calcul du budget : une nécessité

Pour éviter les mauvaises surprises, mieux vaut réaliser un tableau détaillé de toutes les dépenses envisagées avec **quatre grandes catégories :**

l'hébergement : en fonction de son budget on choisira la formule adaptée : pension complète (tous les repas et l'hébergement), demi-pension (hébergement, petit déjeuner et un repas), la location (hébergement seul) ou bien le Tout compris.

Le transport : poste sur lequel on peut faire des économies si on a anticipé la réservation. Adopter les transports en commun !

Les loisirs : suivant les choix effectués, il faudra penser à prévoir l'achat ou la location de matériel ou de vêtements spécifiques.

L'alimentation : éviter les restaurants touristiques, les supérettes aux tarifs exorbitants et privilégier les repas conviviaux « chez soi ».



C'EST QUOI ?



Départ 18:25 est un programme d'aide aux vacances, pour les 18 à 25 ans, déployé par l'ANCV (**Agence Nationale pour les Chèques-Vacances**) avec le soutien du Ministère en charge du tourisme.

Il propose :

- une sélection d'offres de vacances en France et en Europe, choisie pour leur adaptation aux attentes importantes et aux budgets réduits des jeunes,
- Des conseils et informations destinés à aider à l'organisation du projet vacances,
- Un coup de pouce financier de l'ANCV pour les jeunes en difficultés économiques et/ou répondant à des statuts particuliers (contrat d'apprentissage, emplois d'avenir, boursiers...)

POUR QUI ?



Tous les jeunes âgés de 18 ans révolus à 25 ans non révolus au moment du départ et résidant en France.

Tout partant devra justifier son âge en fournissant une copie d'une pièce d'identité (CNI recto/verso/passeport/titre de séjour en cours de validité), lors de la finalisation de la réservation par téléphone.

COMBIEN ?



C'est une **aide individuelle** qui correspond à **50 % du prix du séjour**. Son montant est **plafonné à 150 €** maximum par personne.

Chaque participant conservera 50 € minimum à sa charge. En cas d'éligibilité, le montant de l'aide sera directement déduit de la facture avant le règlement.

Où s'informer ?

Plus d'infos sur www.depart1825.com

